



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MARS 2022

### **Présent(e)s** : 9

Jean-Michel ARNAL, Florence GELY, Aurore RODIER, Muriel SEIGNON, Eric DELMAS, Alexis CASTAN, Luc LEPINOIS, François LEROY, Patrick VAILLE.

**Absent(e)s** : Mr Christophe BLANC donne pouvoir à Alexis CASTAN

**Était aussi présent(e)** : Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

**Secrétaire de séance** : Aurore RODIER

A l'ouverture de la séance, le Maire propose et obtient à l'unanimité des membres présents pour rajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Autorisation de paiement de factures d'investissement avant vote du budget primitif 2022.
- Création d'un emploi permanent-Adjoint Administratif Territorial
- Suppression et création d'un emploi
- Vente de terrains suite à enquête publique 2020

### **1. VOTE DES COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATION DES RESULTATS**

#### ***BUDGET PRINCIPAL - 37700***

Excédent de fonctionnement 203 422,01 €

Déficit d'investissement 29 802,58 €

Résultat de clôture 173 619,43 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

- restes à réaliser dépenses 6 326,50 €

- restes à réaliser recettes 20 000,00 €

TOTAL 26 326,50 €

Affectation du résultat 16 129,08 €

*(compte 1068)*

Report à nouveau 203 422,01 - 16 129,08 = 187 292,93 €

*(compte 002)*

#### ***LOTISSEMENT « LE BOUSCAYROL » - 37703***

Excédent de fonctionnement 5 045,31 €

Déficit d'investissement 30 051,67 €

Résultat de clôture	- 25 006,36 €
Report à nouveau	5 045,31 € <i>(compte 002)</i>
<b><i>EAU ET ASSAINISSEMENT - 37701</i></b>	
Excédent de fonctionnement	158 789,39 €
Excédent d'investissement	38 992,58 €
Résultat de clôture	197 781,97 €
- restes à réaliser dépenses	14 520,00 €
- restes à réaliser recettes	<u>0,00 €</u>
TOTAL	205 136,41 €
Affectation du résultat	158 789,39 € <i>(compte 1068)</i>
<b><i>TRANSPORT SCOLAIRE - 37702</i></b>	
Déficit de fonctionnement	14 633,22 €
Excédent d'investissement	0,00 €
Résultat de clôture	- 14 633,22 €
Report en dépenses de fonctionnement :	- 14 633,22 € <i>(compte 002)</i>

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs ci-dessus.

## **2. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.**

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à payer plusieurs factures de mobilier sur le Budget Principal, car aucun crédit n'avait été prévu en 2021.

Aussi, il souhaite régulariser les opérations d'annulation de titres avant le vote du budget 2022 concernant l'Association Famille Rurale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

## **3. MODIFICATION DES LOYERS DU PRESBYTERE.**

Suite aux travaux réalisés dans les appartements du presbytère et avec l'accord des locataires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les montants des loyers comme suit :

Appartements	Loyers actuels	Loyers après travaux	
F2 - 53,60 m2	163,40 €	220,00 €	Avenant au bail
F2 - 40 m2	125,45	153,03 €	Avenant au bail
F4 - 83,60 m2	364,73 €	400 €	Nouveau bail

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur Le Maire.

#### **4. AFFECTATION DU SALAIRE DE L'EMPLOYE COMMUNAL DANS LE BUDGET DE L'EAU.**

Jusqu'alors, le temps de travail de l'agent communal pour assurer le bon fonctionnement de l'eau et l'assainissement était payé totalement sur le Budget Principal et non sur le budget Eau/Assainissement.

Monsieur le Maire propose de régulariser le salaire et les charges sur les quatre dernières années (2018 à 2021).

Il sera donc transféré du budget annexe Eau/Assainissement la somme de 91 315,14€ vers le Budget Principal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la proposition à l'unanimité.

#### **5. CHANGEMENT DE NOMENCLATURE M 57.**

Le référentiel M57 est une instruction budgétaire et comptable récente, mise en place par la DGCL et la DGFIP, en concertation étroite avec les associations d'élus et les acteurs locaux.

Le M57 va remplacer le référentiel M14 utilisé actuellement.

Plus spécifique pour les petites communes, il permettra d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités.

Le référentiel M57 va être généralisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il y a possibilité pour des collectivités volontaires, d'appliquer le référentiel M57 de façon anticipée, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'anticipation du référentiel M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le changement de nomenclature.

#### **7. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT.**

Suite à l'embauche d'un Adjoint Administratif Territorial en novembre 2021, à raison de 8 heures hebdomadaires, il convient de renouveler son contrat qui prend fin au 31 mars 2022.

De ce fait, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à raison de 8 heures hebdomadaires et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

#### **8. SUPPRESSION ET CREATION D'UN EMPLOI.**

Suite au départ de l'ancienne Secrétaire de Mairie en novembre 2021 et à l'embauche de sa remplaçante en janvier 2022, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe et de créer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps complet (35 heures/semaine).

Ainsi, les perspectives d'évolutions de la nouvelle Secrétaire seront mises en place dès que possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur Le Maire.

## **9. VENTE TERRAIN SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE 2020.**

Suite à la demande des habitants du hameau d'Alteccassagne, Monsieur le Maire propose :

- La vente de 186 m<sup>2</sup> de la parcelle communale, nouvellement cadastré AD219 au prix de 1 €/m<sup>2</sup>
- La vente de 256 m<sup>2</sup> de la parcelle communale, nouvellement cadastré AD218 au prix de 1€/m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

## **10. QUESTIONS DIVERSES.**

- 1. Lotissement Le Bouscayrol (La Croix de Millau) :** Le dépôt du Permis d'Aménager sera déposé dans les semaines à venir.
- 2. Appartement du Presbytère :** Prévoir l'investissement d'un déshumidificateur d'air suite à des remonter d'humidité par le sol (Devis en cours). A prévoir au budget 2022.
- 3. Mettre à jour l'organigramme des Agents de la commune.**
- 4. Fin de la campagne du passage au LED dans les hameaux :**  
Il reste encore des hameaux à passer au LED. Estimation de la fin de la campagne : fin 2025.
- 5. Mise en place des entretiens annuels individuels avec les Agents de la commune (courant Avril/Mai).**
- 6. Monsieur LEROY propose l'idée de mise en place d'une épicerie associative.**  
Recherche d'un local, enquête auprès des habitants, recherche de bénévoles, vente de produits régionaux et locaux etc...

